

FORUM DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

19 OCTOBRE 2011 - ANCENIS

Le mercredi 19 octobre 2011 s'est tenu, au Lycée JOUBERT d'ANCENIS, le premier forum des associations sportives scolaires dont le thème d'étude était d'envisager l'association sportive comme un outil au service du pilotage de l'établissement.

Thème du forum : « l'association sportive et le sport scolaire, un atout pour réussir ».

But du forum : permettre aux chefs d'établissements et aux équipes éducatives de mieux percevoir comment le projet de l'association sportive et les animations pédagogiques peuvent constituer un atout efficace au service de l'atteinte des objectifs du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

Impulsée par Monsieur le Recteur de l'Académie de NANTES, organisée et conduite par les IA IPR EPS, IA IPR EVS et proviseurs vie scolaire et des responsables régionaux de l'UNSS, cette rencontre a réuni une centaine de participants, chefs d'établissements et professeurs EPS coordinateurs d'associations sportives.

Stratégiquement, ce forum s'appuie sur la création d'un binôme constitué du chef d'établissement et de l'enseignant EPS, rencontre susceptible de fédérer les équipes éducatives pour générer des réflexions et des propositions de mises en œuvre **d'un projet d'association sportive, véritable outil au service du pilotage des projets et contrats d'établissements.**

Organisation du forum :

En amphithéâtre, partie commune :

- Accueil par Monsieur le Proviseur du Lycée JOUBERT d'ANCENIS.
- Introduction par Monsieur LEBRUN, IPR EPS.
- Présentation d'un exemple de mise en œuvre : le projet d'association sportive du collège François RABELAIS d'ANGERS par Monsieur GUESDON et Monsieur ROUBIEU, respectivement Directeur et professeur au collège d'EPS.
- Intervention de Monsieur VIRATEL, responsable régional UNSS : « de l'AS au projet régional, comment gagner en cohérence ? Comment mieux articuler les projets de districts et les projets départementaux avec les projets d'AS d'établissements ».

Puis répartition libre des participants sur les ateliers suivants :

- Quels leviers pour permettre aux AS d'être véritablement au service de la politique éducative de l'établissement ?
- Comment permettre à tous de s'investir dans les activités de l'association sportive (les filles, les non-sportifs, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les SEGPA) ?
- Comment l'AS peut-elle favoriser l'acquisition et l'évaluation des compétences du socle ?
- Comment l'AS peut-elle être actrice du projet de district pour faire réussir les élèves ?

Introduction générale

Intervention de Monsieur Bernard LEBRUN, IA IPR EPS.

Monsieur LEBRUN, IA IPR EPS, remercie Monsieur le Proviseur du Lycée Joubert d'Ancenis pour son accueil et inscrit ce forum dans une stratégie générale de mise en œuvre de la politique éducative de l'académie de Nantes.

L'analyse statistique de la participation des élèves aux activités de l'UNSS et des associations sportives montre que l'académie de Nantes se situe dans la moyenne de la fréquentation nationale.

23% des collégiens, 15.9% les lycéens professionnels, 16.6 % des élèves de lycées généraux sont engagés dans ces projets associatifs et les compétitions sportives scolaires organisées par l'UNSS.

Comme au plan national, l'analyse des statistiques montre un déficit quant au pourcentage de filles inscrites dans ces activités, que ce soit en lycées ou en lycées professionnels. La moyenne générale des élèves engagés est de 28% pour les garçons, de 18% pour les filles. En lycée, 20% des garçons sont inscrits, seulement 9% des filles le sont.

Ce bilan statistique est complété du bilan plus qualitatif qui suit.

D'une part, il semble que les enseignants d'EPS, statutairement animateurs d'AS, sont fortement mobilisés sur les activités de leur association sportive et la participation de leurs élèves aux compétitions de l'UNSS mais ne rattachent pas cet engagement fort à un cadre plus général de formation et d'éducation du public qu'ils accueillent dans leur structure associative. Les enseignants EPS consacrent un temps conséquent à l'AS sans relier cet engagement à une intentionnalité éducative de plus haut niveau. Leurs projets leurs sont propres et ne s'inscrivent pas dans une problématique générale.

D'autre part, les chefs d'établissements, statutairement Président d'AS semblent inégalement voire peu mobilisés sur ces projets.

Monsieur LEBRUN insiste sur le fait que ce bilan partagé n'a pas pour but de stigmatiser des responsabilités mais inscrit ce forum dans une dynamique de prise de conscience des perspectives positives que pourraient offrir le rapprochement des personnels de direction et des enseignants EPS pour introduire une intentionnalité éducative à des actions proposées dans le cadre de l'AS et intégrer ces actions à un dispositif plus général d'outils convergents au service de la réussite des élèves de l'académie de Nantes.

Le but de ce forum est bien d'autoriser cette rencontre et de progresser en lisibilité et en cohérence.

L'AS peut devenir l'outil efficace de la réussite des élèves si son projet est mis en cohérence avec les différents projets et contrats d'objectifs de l'établissement et s'il se réfère explicitement aux axes du projet académique.

Les priorités académiques sont l'égalité des chances et l'éducation à la citoyenneté, la maîtrise du socle commun, la politique culturelle et le soutien à l'innovation. L'AS s'inscrit parfaitement dans ces priorités.

Des réflexions existent déjà. Elles sont sans doute embryonnaires, mais quand elles sont formalisées, elles proposent des démarches originales et innovantes au service de tous, élèves sportifs, publics féminins, enfants handicapés, jeunes en difficulté scolaire, élèves de SEGPA...

Les AS qui réussissent le mieux ont clairement explicité le lien de leurs actions avec la problématique des compétences du socle, de l'autonomie, de la santé, de la responsabilité et plus généralement de la citoyenneté.

Les projets d'AS et les actions proposées par les enseignants font tous références à ces axes, mais ces références sont rarement explicitées. Pourtant, le projet d'AS est validé par le conseil d'administration ce qui en fait, par nature, un élément du projet d'établissement.

Cette démarche d'explicitation s'appuie sur un travail d'équipe réaffirmé et sur la nécessité d'évaluer beaucoup plus le projet d'AS dans les relations qu'il entretient avec les autres projets et contrats.

Interroger la tension entre projet d'AS, actions concrètes et cadres plus généraux de la politique éducative de l'académie devrait permettre de faire de ce dispositif original un lieu de concertation et de mise en œuvre d'un outil efficace du pilotage de l'établissement au service de la réussite des élèves.

La stratégie du rapprochement de deux acteurs fondamentaux du système, chefs d'établissements et enseignants EPS peut se révéler payante en ce qu'elle permet de passer de l'implicite à l'explicite et organise les actions concrètes dans une cohérence d'ensemble d'outils complémentaires. Elle implique une dimension participative plus grande de l'ensemble de la communauté éducative et une meilleure compréhension mutuelle des différents acteurs susceptible de dépasser les obstacles de sa mise en œuvre.

Les réactions aux diverses tonalités des participants montrent l'attachement des personnels à la réussite de leur mission, de l'intérêt qu'ils portent à la réussite de leurs élèves et du rayonnement de leurs établissements.

Questions abordées par l'assemblée à divers moments de ce premier temps commun:

- La difficulté de trouver des financements, la diminution des subventions et la recherche de solutions.
- La question du transport des élèves lors des activités de l'AS et de l'UNSS.

- La perception souvent négative du rôle du chef d'établissement dans le fonctionnement de l'AS. Monsieur LEBRUN rappelle avec force qu'il s'agit non pas de stigmatiser des responsabilités mais bien d'améliorer la cohérence des projets. Rendre explicite ce qui est implicite, se rencontrer pour fédérer, comme le suggère le rôle de chef d'établissement. C'est-à-dire saisir l'opportunité d'un tel forum pour dynamiser la démarche de projet, s'appuyant sur des actions déjà en place, en complémentarité avec d'autres dispositifs institutionnels.
- L'origine de ce forum : Monsieur LEBRUN précise qu'il s'agit d'un souhait du recteur d'améliorer la cohérence des différents projets et de réaffirmer toute sa pertinence et son originalité à l'AS. L'AS peut être un outil puissant de la réussite.
- La problématique des emplois du temps et de la difficulté d'offrir des plages aux élèves pour pratiquer l'AS et l'UNSS, en particulier lorsque les mercredis après midi sont affectés à des cours.
- La difficulté pour un chef d'établissement d'être à la fois Président d'AS et chef d'établissement, du problème que pose ce double rôle. Ce qui pose la question de l'enjeu et des rôles respectifs.

Avant de passer la parole à Monsieur GUESDON et Monsieur ROUBIEU, Monsieur LEBRUN remercie l'assemblée pour son écoute, sa participation et son engagement dans une réflexion commune suivant une ligne tracée par l'instigateur de ce projet de travail et de rencontre.

Un exemple de projet d'association sportive efficace

Le collège François RABELAIS, ANGERS.

Présentation par Monsieur GUESDON, Directeur du collège et Monsieur ROUBIEU, professeur EPS.

Le contenu détaillé de cet exposé peut être approfondi en se référant à l'article réalisé par Monsieur ROUBIEU dans le premier numéro numérique de la revue EPS nantaise e-nov eps sorti en juin 2011 intitulé « l'EPS au-delà de la leçon ».

Monsieur GUESDON précise que la nécessité de définir un projet efficace se justifie en réponse à des besoins spécifiques d'une population scolaire peu favorisée et dont l'univers se réduit souvent au seul quartier. C'est donc une réponse pédagogique et éducative à un besoin contextualisé.

Ce projet s'ancre dans l'analyse d'un contexte précis mais s'appuie aussi sur une analyse historique de l'établissement. C'est le deuxième élément important. Le projet ne naît pas subitement mais prend du temps. Il était en gestation depuis 2007, se formalise plus précisément en 2008/2009 et donne sa pleine mesure en 2009. Monsieur ROUBIEU précise que cette phase d'opérationnalisation ouvre des perspectives d'évolution en fonction de l'évaluation qui en est faite.

La démarche offre donc une perspective dynamique et évolutive qui s'appuie sur des diagnostics partagés.

L'équipe a choisi d'adosser son projet au contrat d'objectifs de l'établissement. Sont ainsi pris en compte les enjeux nationaux, l'histoire des arts, les piliers du socle, la maîtrise de la langue qui constituent autant de leviers pour 2013.

Monsieur ROUBIEU entre ensuite dans le détail de la démarche. Stratégiquement, trois points sont à noter :

- Les problèmes, contraintes, ressources, objectifs, actions sont « listés ».
- Ce travail ne se fait pas forcément en équipe entière.
- L'équipe se retrouve sur des temps de concertation et rentabilise ces moments qui deviennent efficaces.

Ainsi est fait le constat :

- D'élèves consommateurs.
- D'une AS qui propose une « somme d'activités ».
- De la prise de conscience de l'importance des enjeux éducatifs fondamentaux pour agir.
- De la nécessité de lever l'implicite pour être explicite.

L'équipe formule deux écueils à éviter :

- Un projet trop centré sur le contexte.
- Un projet « d'intentions » déconnecté de la réalité.

La démarche est donc pyramidale :

- Objectifs du sport scolaire, programmes EPS, socle commun.
- Projet académique.
- Projet d'établissement et contrat d'objectifs.
- Projet EPS.
- Projet d'AS.

Les enjeux locaux s'appuient consciemment sur :

- L'objet culturel du sport.
- La vie associative.

Monsieur GUESDON analyse ensuite plus finement son établissement et propose les axes du collège :

- Mixité sociale et citoyenneté.
- Ouverture culturelle.
- Réussite pour tous.
- Réponse aux besoins spécifiques des élèves en grande difficulté.

Monsieur ROUBIEU en déduit les axes du projet d'AS :

- Viser un public hétérogène à tous points de vue.
- Donner de vraies responsabilités aux élèves.
- Concourir à l'acquisition du socle
- Innover.

L'équipe du collège mesure en permanence les écarts entre la réalité de l'AS et les finalités supérieures auxquelles son projet se réfère. Elle procède par cumul d'actions répondant à des sous-objectifs qui répondent eux-mêmes à des objectifs.

L'équipe entre ainsi dans une « logique associative », qui « prend vie » par le travail de gestion réalisé par les élèves eux-mêmes et se rend visible par un choix stratégique de « communication ».

L'évaluation régulière est mise en place. Elle s'appuie sur des données statistiques mais aussi sur des mesures qualitatives.

Le bilan dressé par Monsieur GUESDON et Monsieur ROUBIEU est très positif.

L'assemblée remercie ces deux intervenants pour leur apport authentique au débat.

Intervention de Monsieur VIRATEL, directeur départemental UNSS.

Monsieur VIRATEL propose un document qui articule les différents projets de l'UNSS (projet d'AS, de district, départemental, régional, national).

Son intervention est l'occasion d'envisager les diverses modalités de pratiques des élèves et de leurs différents motifs d'agir.

Si la « rencontre sportive » reste un temps fort, l'engagement de l'élève intègre des modalités de pratiques qui sont nécessairement prises en compte dans les projets d'AS. Cette harmonisation fait l'objet de concertations. Cela justifie l'adhésion et la cotisation des élèves à l'AS obligatoirement affiliée à l'UNSS et le service dû des enseignants. .

Ce document sera disponible en consultation en suivant un lien.

Monsieur LEBRUN conclut cette première partie commune en remerciant les personnes présentes pour leur engagement dans un travail qui fera de l'AS un véritable outil au service de la réussite de tous.

Les ateliers de travail sont ensuite ouverts et permettent débats et échanges fructueux.

Atelier N°1

Animateurs : Hervé DOUAGLIN - Bernard FUSIL - Alain LECHAPELIER

Le chef d'Etablissement, Président de l'AS ? Comment le Chef d'Etablissement peut-il jouer pleinement son rôle de Président ?

Rapporteur : Stéphanie PALAGONIA

Les chefs d'établissements présents ont unanimement exprimé le souhait de faire émerger collectivement des solutions concrètes aux questions posées par l'atelier.

L'A.S est perçue et définie comme un véritable moyen de valorisation des établissements.

1- Les pistes possibles de valorisation :

- ◆ Optimiser l'organisation des emplois du temps du mercredi après-midi.
- ◆ Communiquer et se rendre visible.
- ◆ Reconnaître les professeurs d'E.P.S. et la discipline à part entière (professeur principal, conseil de classe).
- ◆ Utiliser tous les leviers institutionnels (exemple : Conseil Général, Communauté de Communes et Mairie) afin de faciliter la libération de créneaux pour l'A.S.
- ◆ Impulser une remise en fond et en forme du Projet d'A.S.
- ◆ Insister sur la vie de l'A.S, dans l'établissement, lors des entretiens préalables à l'inspection.
- ◆ Etre présent lors de l'assemblée de l'A.S.
- ◆ Se déplacer sur les événements impliquant l'A.S. (compétitions, entraînements).
- ◆ S'appuyer sur le Mémento du Président de l'A.S. (Qui, pour la majorité des présents à cet atelier est à remettre à jour).
- ◆ Insister sur l'importance du Projet d'A.S imbriqué nécessairement dans le Projet d'E.P.S et le Projet d'Etablissement, s'assurer de la cohérence des objectifs (importance de la présentation et de la discussion lors des Conseils d'Administration).
- ◆ Associer l'équipe E.P.S à la création et aux contenus d'ateliers pour l'accompagnement éducatif afin de ne pas concurrencer l'A.S. (Nécessité d'être très vigilant sur la constitution des conventions pour l'accompagnement éducatif).
- ◆ Valoriser l'A.S pour la prise de licence obligatoire et la participation effective des élèves des sections sportives dans les compétitions UNSS impliquant l'A.S.

2- Discussion sur les liens entre l'A.S. et l'U.N.S.S.

- ◆ Nécessité statutaire de l'affiliation à l'UNSS et de la prise de licences.
- ◆ Conséquences structurelles et concrètes. (organisation et finances).
- ◆ Nécessité de ne pas confondre une A.S spécifiquement intra-muros et une A.S qui s'implique dans des rencontres avec d'autres A.S organisées par l'UNSS (Programme du district, programme départemental et académique).
- ◆ L'affiliation à l'UNSS nécessite le respect des statuts de cette dernière et implique la participation à des rencontres et des compétitions avec d'autres A.S.
- ◆ Par contre il est aussi nécessaire d'équilibrer l'intra-muros et l'extra-muros afin de permettre à tous les licenciés de pouvoir s'exprimer librement.

- 3- Echanges entre les chefs d'établissement sur l'importance des gestionnaires et des choix des aides financières possibles pour l'A.S. dans un établissement.
Pour certains Chefs d'Etablissements, leur autonomie leur permet d'aider l'A.S, pour d'autres cela semble difficile à mettre en œuvre.

En conclusion, le Chef d'Etablissement peut avoir, à sa disposition, tous les moyens et leviers qui permettent de dynamiser les A.S.

En tant que Président de l'Association Sportive son rôle est ainsi de faire respecter les obligations statutaires de l'association de type loi 1901 : assemblée générale, comité directeur, rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, afin de pouvoir en rendre compte au Conseil d'Administration de l'établissement.
Certains Chefs d'Etablissements auraient souhaité un temps d'échange plus long lors de cet atelier.

Atelier N°2

Animateurs : Carole BLAZYCK, Bernard LEBRUN, François DEVAUJANY

Thème : Quels leviers pour permettre aux AS d'être véritablement au service de la politique éducative de l'établissement ?

Introduction

L'atelier s'ouvre par un rapide tour de table où chacun est invité à se présenter.

Les débats s'engagent ensuite par un éclairage sémantique et historique de la notion de « politique éducative » qui intègre nécessairement aujourd'hui les dimensions d'instruction et d'éducation. L'EPS trouve sa place comme les autres disciplines dans la politique pédagogique et éducative. La présentation du projet d'AS du collège François RABELAIS est évoquée comme un exemple de mise en œuvre réussie de la politique éducative de l'académie de Nantes.

Echanges thématiques

Invité à identifier des « leviers » qui permettraient aux AS d'être véritablement au service de la politique éducative de l'établissement, le groupe des participants envisage spontanément dans un premier temps de nombreux freins à cette mise en œuvre.

Engagement volontaire et coût de l'adhésion.

La contradiction est soulevée d'un outil qui ne s'adresse qu'à 25% d'élèves volontairement inscrits dans cette association. Il est rappelé que l'instruction est obligatoire mais que l'engagement dans une association ne l'est pas. Le paiement d'une cotisation et le coût d'un certificat médical sont un frein à l'engagement des élèves sur un temps perçu par ailleurs comme « libre », le temps de l'école étant vécu comme « contraint » par les élèves. On peut donc aisément concevoir que la réussite de l'AS change le regard que porte l'élève sur l'école quand les élèves viennent sur un temps « libre » à l'école. C'est un enjeu fort qui est attribué à l'AS.

La question de la gestion financière est perçue comme une charge lourde. Pour les élèves du point de vue du coût de l'adhésion et de la licence. Pour les trésoriers d'AS qui sont souvent obligés de faire des avances de fonds sur des périodes longues qui mettent en difficulté la trésorerie .

L'accompagnement éducatif est évoqué comme un levier autorisant la réussite par des actions équivalentes à celles de l'AS, voire identiques mais est perçu comme « une concurrence déloyale » vis-à-vis de l'engagement coûteux à l'AS.

C'est la nature même de l'AS et de ses enjeux qui est questionnée dans un contexte d'outils variés mais potentiellement concurrents.

Une forme de réponse est apportée par l'exemple d'un collège qui prend une part des frais d'adhésion à sa charge.

L'idée d'un « pass culture sport » pour le collège est par ailleurs avancée.

Il est rapporté l'exemple d'une coopération entre un centre médico-social qui fait venir un médecin pour délivrer des certificats médicaux gratuitement. Il est mentionné un partenariat possible entre des parents d'élèves médecins pour régler ce problème du certificat médical vécu souvent comme un obstacle.

Pour ce qui est de l'adhésion volontaire à l'association sportive, elle témoigne de la conscience de son utilité par les valeurs citoyennes qu'elle fait vivre. Le projet communiqué lors du temps commun a, de ce point de vue, valeur d'exemple puisque l'effectif de l'adhésion des élèves a bondi à plus de 30 %. C'est une plus-value conséquente à l'intégration des valeurs collectives.

De fait, les participants évoquent la possibilité d'évaluer les compétences du socle sur le temps et le projet de l'AS.

Emploi du temps et concurrence des actions

L'emploi du temps est souvent évoqué comme un frein à la mise en œuvre des activités de l'AS dont l'utilité est bien comprise. La complexité des emplois du temps gérés par les chefs d'établissements est clairement perçue. Certains collègues relatent leur expérience qui a consisté à dégager des plages pour un niveau de classe donné, permettant par exemple à toutes les secondes de

disposer d'une possibilité de pratiquer. Ces enseignants font le constat que ces plages ont été progressivement utilisées par d'autres. Club de théâtre puis devoirs communs s'approprient rapidement ces temps libérés.

Tout se passe comme si chacun plaçait une priorité éducative supérieure à ses actions, délogeant avec un sentiment de légitimité des solutions trouvées par d'autres.

Il apparaît que la communication et l'information qu'autoriserait la structuration d'un projet d'AS en lien avec les axes choisis par l'établissement permettrait de clarifier ce qui se joue à l'AS et permette aux équipes éducatives de mieux cerner toute la valeur éducative des actions des enseignants EPS. Cela permettrait de coordonner l'ensemble des dispositifs et de faire apparaître chaque outil utilisé comme complémentaire et non concurrentiel. Le binôme constitué du chef d'établissement et de l'enseignant d'EPS prend tout son sens dans l'harmonisation du recours aux divers outils de la réussite.

Cette stratégie de communication se développe en direction des familles et de l'équipe éducative. Un collègue nous rappelle que des élèves engagés dans une activité golf se déroulant après 17 heures, donc hors temps scolaire ont changé leur regard sur l'école. Il y a ici un exemple frappant de la réussite éducative d'un projet concrétisé dans une activité particulière.

La communication ciblée, vigoureuse prend d'autant plus d'importance que les publics en grande difficulté scolaire n'expriment aucun besoin. Il est donc nécessaire d'organiser stratégiquement cette communication pour qu'ils aillent vers les autres, ce qui constitue un enjeu fort de la politique éducative.

Les participants font par ailleurs état d'une forme de brouillage de l'information lorsque, par exemple, des dispositifs comme l'accompagnement personnalisé s'approprient des contenus qui, en principe, relèvent des contenus EPS ou AS. L'exemple de l'activité relaxation est cité. Nous voyons bien qu'une clarification des leviers et enjeux pourraient structurer des actions concertées, sans chevauchement.

Choix d'activité et résultats scolaires

Un collègue fait le constat que la distribution des élèves sur les activités est induite par les résultats scolaires. Les élèves en réussite choisissent la natation quand les élèves en difficulté pratiquent le football.

Ce constat invite les participants à repenser le projet, non pas comme une offre de différentes activités mais en fonction d'une réelle intention. Comme cela nous été dit par Monsieur ROUBIEU, passer de l'affichage d'activités à l'affichage d'actions associatives ayant pour support les APS permettrait de changer les représentations des élèves et de les inclure dans un projet de formation complémentaire avec les activités de l'école.

Communiquer, informer, convaincre.

Informer, communiquer, convaincre sont des actions qui peuvent s'opérer en différents lieux. Citons :

- Le CESC
- Le conseil pédagogique
- Le conseil d'administration
- Le CVL
- Les internats

Cette communication doit se réaliser en amont et en aval. Elle est susceptible d'engendrer un fort sentiment d'appartenance. Le rôle des animateurs d'AS est réaffirmé. Concevoir en cohérence avec des intentions éducatives de plus haut niveau, agir et communiquer sur les actions, cette démarche volontaire peut permettre de mieux faire comprendre ce qui se joue dans la mise en œuvre des outils actuels de la réussite et de la politique éducative de l'académie.

Les animateurs de l'atelier remercient vivement les participants pour la richesse de leurs interventions.

Atelier N° 3

Thème : comment permettre à tous de s'investir dans les activités de l'association sportive (les filles, les non-sportifs, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les SEGPA. ?

Animateurs : Francis HUOT

Introduction

Après une présentation rapide du thème de l'atelier et quelques échanges, il apparaît que l'ambition de s'adresser à tous les élèves est partagée par l'ensemble des participants. Mais, rapidement, chacun peut constater que toutes les AS représentées n'y parviennent cependant pas. Il est alors envisagé d'essayer, dans un premier temps, au travers d'un tour de table, de donner une réponse personnalisée à la question : sur quels leviers agissez-vous pour faire en sorte que les activités de l'association s'adressent à tous ? Les réponses seront aussi l'occasion d'identifier les freins au développement de la pratique sportive des AS.

Dans un second temps, une synthèse sera effectuée ayant pour ambition de mutualiser les réussites pour en extraire le « comment permettre à tous de s'investir » ou de clairement faire apparaître des difficultés partagées qui puissent être traitées ultérieurement au sein l'établissement ou à une échelle supérieure (bassin académie, etc.)

Echanges thématiques

L'aspect financier

Dans les établissements regroupant des difficultés sociales, la cotisation semble un obstacle pour les familles. Ainsi, pour faciliter l'accès, cette cotisation est quelquefois réduite à quelques euros symboliques (5 euros, voire moins). Pour d'autres AS, la cotisation ne semble pas un obstacle majeur mais des problèmes de financement des activités subsistent cependant. Le financement des licences sur la base du nouveau forfait UNSS est souvent cité comme un obstacle pouvant même sérieusement mettre en péril l'association.

Plusieurs solutions sont évoquées pour faire face financièrement. L'appui des communes est intéressant lorsque l'AS arrive à obtenir une subvention, souvent liée au nombre d'adhérents. Cette solution ne s'avère pas la plus courante. Les aides sont quelquefois uniquement associées aux compétitions et résultats sportifs. La maison des Lycéens ou le foyer socio-éducatif soutiennent aussi les AS avec une certaine précarité, semble-t-il, liée à la baisse des ressources des MDL. Le PASS culture sport régional est souvent cité comme une source non négligeable de financement des AS des lycées. Une inquiétude semble pourtant partagée quant à son maintien dans le temps.

La fréquentation des filles

La fréquentation des filles est très inégale. Certaines équipes témoignent de leurs difficultés à attirer puis fidéliser les filles quand d'autres n'ont pas ce problème. Ici, un afflux important de filles demeure inexpliqué quand, ailleurs, c'est leur absence qui demeure une énigme. La nature des activités ne semble pas très déterminante puisqu'un établissement recevant beaucoup de filles fait pratiquer le handball, le basket, ou le football, APSA peu féminine dans les représentations collectives. Dans un autre lycée les activités d'entretien, habituellement plébiscitées par les filles, ne remportent aucun succès auprès de ces dernières qui n'adhèrent pas à l'AS.

Un professeur affirme que son équipe pédagogique a réussi à mobiliser les filles en leur réservant un créneau. Ce témoignage, provoque de nombreuses réactions :

- N'est-ce pas une ségrégation contraire aux valeurs sociales valorisées à l'Ecole ?
- Ne prend-on pas le risque de voir se développer des demandes excessives, identitaires, de groupes communautaires, voire religieux ?
- N'est-ce pas simplement le reflet d'une pratique sociale paraissant inévitable pour certains ?
- Ne serait-ce pas une conséquence de l'inévitable différence de performance fille-garçon qui rend la pratique mixte inintéressante ? Faudrait-il, dans ce cas traiter les APSA en ne tenant plus compte de leur réalité sociale ?

Après réflexion, beaucoup s'accordent sur le fait que ce choix puisse s'avérer une bonne solution pour autant que les objectifs de l'AS soient de partir de ce qui répond à une demande des élèves pour aller vers une ouverture à la mixité.

L'aspect transport

Dans le monde rural, les transports impactent considérablement les pratiques. Dans un établissement les élèves repartent chez eux en transport collectif dès la fin des cours et ne peuvent pas participer aux activités de l'AS qui se situent juste après, faute de transport tardif. A contrario, dans un autre établissement recevant en internat, les élèves viennent plus massivement à l'AS pour « s'occuper » puisqu'ils sont sur place.

Une nouvelle difficulté vient de la récente parution d'un texte réglementaire qui restreint les déplacements des élèves par des véhicules de l'établissement. L'accès aux rencontres sportives hors les murs demeure problématique pour une majorité.

Les compétitions

Si les compétitions peuvent motiver les élèves, elles ne sont pas toujours possibles, notamment en zone rurale. Elles s'avèrent aussi contre productives en termes d'investissement lorsque les équipes se font littéralement laminer par l'adversaire. La question des compétitions nationales et du système de sélection fait écho chez les personnels présents. En effet, certains considèrent disproportionné de mobiliser une ou deux personnes et d'importants moyens financiers pour emmener très peu d'élèves (3 ou 4) à un championnat national. Cependant, ces compétitions représentent quelquefois une vitrine pour l'établissement qui en fait un moyen pour développer son image. L'AS participe alors à la promotion du collège ou du lycée. Plusieurs questions sont avancées à ce sujet :

- Est-ce le rôle d'une AS de travailler à l'amélioration de l'image de marque de l'établissement ? Et pourquoi faire ?
- Est-il décent de mobiliser d'importants moyens pour une petite élite quand les financements ont tendance à faire défaut, de surcroît, lorsque les élèves concernés sont en grande majorité investis dans une pratique fédérale hors AS ?
- N'est-ce pas le rôle des AS de proposer aux élèves des compétitions auxquelles ils n'auraient pas pu accéder (pour diverses raisons) hors de leur établissement ?

Visiblement, sur cette question de l'élite et de l'accès aux compétitions nationales, les avis divergent même si la majorité constate que les élèves performants sont, en général, des compétiteurs de clubs locaux. Alors, quelle plus value de l'AS, pour l'AS, et les élèves de l'établissement ?

Une autre forme de compétition peut avoir sa place : la rencontre non sélective. Elle donne l'occasion à tous les élèves de s'investir et répond parfaitement à la question initialement posée.

Le suivi médical des élèves

La demande d'un certificat médical de non contre indication est quelquefois identifiée comme un frein à la fréquentation de l'AS, notamment pour les plus démunis. Il est possible d'organiser des visites pour ces élèves en les regroupant sur un dispensaire ou en organisant une consultation avec un médecin payé par l'établissement (mais avec quels moyens ?).

Les installations sportives et partenariats locaux

Les installations sportives ne sont pas toujours suffisantes pour recevoir les activités de l'AS. Aux horaires habituels des pratiques, elles peuvent être réservées aux clubs locaux ou bien, simplement être occupées par une pratique libre d'enfants du quartier. Ce qui constitue un frein peut aussi devenir un atout pour réaliser une passerelle entre le sport local et l'AS. Une convention de pratique est un moyen de réguler les partenariats club-AS afin que les deux n'entrent pas en concurrence mais plutôt développent des actions convergentes au profit des élèves.

Accueil et intégration d'élèves à besoins spécifiques ou porteurs de handicaps.

Les élèves handicapés ne viennent pas facilement à l'AS. Leur transport est une difficulté mais pas seulement. Comme les filles peuvent se sentir facilement exclues d'un groupe fortement masculin, les élèves handicapés ont du mal à s'intégrer. Souvent, ils ne se considèrent pas « aptes » à pratiquer avec les autres quand bien même il est possible d'adapter leur pratique. C'est le regard porté sur la différence qui fait obstacle. Une solution peut venir de la très grande mixité de fréquentation. Par exemple, un créneau ouvert aux professeurs, aux personnes extérieures à l'établissement (par convention) diversifie le public. Cette hétérogénéité

facilite l'intégration d'élèves à besoins spécifiques ou handicapés. Cette mixité sociale est aussi indirectement bénéfique à l'établissement par les liens qu'elle permet de créer entre différents acteurs du système éducatif.

La variété de l'offre

Proposer une offre variée d'APSA à l'AS c'est vraisemblablement inviter une plus grande proportion d'élèves à participer aux activités. Mais la formation des enseignants peut être un frein. Comment, en effet, prendre la suite d'un collègue spécialiste (la danse est évoquée) qui a développé une pratique mobilisant les jeunes filles de l'établissement ? Si des formations existent, elles ne paraissent pas suffisantes pour donner dans un laps de temps assez court les compétences nécessaires.

L'influence des représentations des élèves

Les activités de l'AS se heurtent quelquefois à des représentations négatives des élèves basées sur une image dégradée de l'EPS dans l'établissement, ou sur les effets de mode. Difficile de mobiliser dans ces conditions.

Les événements festifs s'ouvrant à tous les élèves peuvent être un moyen pour communiquer et modifier ces représentations, d'autant plus que les élèves en sont organisateurs.

Les activités non sportives dans le cadre de l'AS

L'investissement des élèves dans l'administration de l'AS est un moyen efficace d'éducation mais n'est pas toujours efficient pour mobiliser des élèves sur la pratique physique. Une expérience relatée montre que des élèves qui, une année, sont fortement investis et avec succès sur un événement festif, ne reviennent pas nécessairement l'année suivante. Une piste d'explication met en avant une centration probablement excessive sur cette rencontre, son organisation et pas assez sur la plus value pour les élèves. Il semble donc important d'attirer l'attention des élèves sur les nouvelles compétences acquises lors de ce type d'expérience. Il convient probablement, aussi, d'essayer de valoriser ces compétences par d'autres voies que la simple réitération de l'événement (diplômes, responsabilités nouvelles, etc.)

Des conclusions provisoires

Les contraintes de temps ont probablement laissé un goût d'inachevé aux acteurs de cet atelier qui ont cependant exprimé le sentiment d'avoir vécu des échanges riches et intéressants. Une conclusion est avancée sous forme de synthèse.

Les Associations Sportives sont confrontées à de réelles difficultés financières qui freinent leur ambition de mobiliser tous les élèves. La cotisation forfaitaire apparaît, pour la majorité, comme un véritable obstacle au développement.

L'expérience échangée montre que la prise en compte effective, dans les projets et les actions, des caractéristiques des élèves, favorise l'accès au plus grand nombre et l'investissement personnel.

L'acceptation de la différence, comme objectif de travail, amène les équipes pédagogiques à trouver des solutions originales pour que des populations très hétérogènes cohabitent même si ce partage ne va pas de soi. L'animation de l'AS par les élèves, et pour les élèves, génère un surcroît de sens et de vie qui nourrit l'investissement de chacun dans les activités.

Enfin, la communication indispensable pour animer l'association est souvent réalisée uniquement par les professeurs. Engager les élèves sur ce travail en utilisant des médias très variés, est beaucoup plus porteur. Outre le fait que l'information est démultipliée, l'investissement des élèves donne beaucoup plus de sens aux messages et ravive l'envie de s'investir dans ce qui est proposé par les pairs.

Fin d'atelier 17h35

Atelier N° 4

Thème : Comment l'AS peut-elle favoriser l'acquisition et l'évaluation des compétences du socle ?

Animateur : RIGOTTARD Didier

Présents :

Clg Talence: NANTES, prof EPS : LAUNAY Didier
Clg Sévigné MAYENNE, principal : JACQMIN Régis
Clg Sévigné MAYENNE, prof EPS : TILLIER
Clg Paul Eluard GENNES, prof EPS BERTAUD Gaëtan
Clg Clémenceau CHOLET, prof EPS : DURET
Clg J. Brel GUERANDE, principal LE BORGNE
Clg Rabelais ANGERS, prof EPS : ROUBIEU Stéphane
Clg Val d'Oudon Lion D' ANGERS, principal : SIMON Jean Yves
Clg Cousteau POUANCE, principal : LOURTIS Michel
IPREPS, RIGOTTARD Didier
DSDUNSS49, ROYER Christine.

Introduction

Après un tour de table pour présenter les onze participants, certains chefs d'établissement ont profité de ce temps pour poser des questions diverses qui n'avaient pas de lien avec le thème, mais qui étaient vitales par rapport à la vie des AS (le certificat médical, le prix des licences, les transports...)

Dans un second temps, les participants ont cherché à répondre à la question de l'atelier.

Échanges thématiques

L'engagement des élèves dans la vie associative n'est que rarement pris en compte. Cependant, il apparaît lors des échanges que cette entrée est à explorer surtout pour les élèves en difficulté.

La première question qui se pose alors est "comment valoriser l'élève qui s'implique à l'AS ?". Il semble intéressant d'explorer la piste du bulletin scolaire. Une appréciation des compétences développées en lien avec les items du socle commun de connaissances et de compétences permettra de valoriser les réussites au sein de l'AS (résultats sportifs, savoir construit en tant que journaliste, jeune officiel). Cette démarche, si elle permet d'évaluer certains items du socle commun, aura des répercussions positives sur le parcours scolaire des élèves surtout ceux en difficulté dans d'autres disciplines scolaires.

Cependant pour valoriser les réussites au sein de l'association sportive, il faut que les élèves s'inscrivent. Malheureusement, certains élèves en grande difficulté au regard du socle commun ne s'inscrivent pas à l'association sportive. Le frein essentiel est dans un premier temps le certificat médical. Il semble illogique pour les chefs d'établissement de demander un certificat médical pour des élèves qui souhaitent s'investir comme jeune officiel ou journaliste uniquement. La deuxième difficulté est le coût d'une visite médicale pour obtenir ce certificat. Dans les établissements où les CSP sont importantes, il est difficile pour certaines familles de supporter ce coût. Les solutions utilisées par les chefs d'établissement sont diverses :

- utiliser le fond social des collégiens, malheureusement ce dernier est plutôt employé en priorité pour payer la cantine.
- Au collège Rabelais, un partenariat avec le centre médical sportif a été construit. Un médecin se déplace dans l'établissement afin de délivrer gratuitement les certificats médicaux.
- Il semble aussi possible de solliciter les parents d'élèves médecins pour voir s'ils seraient intéressés pour réaliser la même démarche que le centre médical sportif.
- Donner le dossier d'inscription en fin d'année scolaire pour permettre aux familles d'anticiper la visite chez un médecin.

Tout le monde s'accorde à dire que l'implication d'un élève dans l'AS permet d'évaluer un bon nombre d'items du socle commun :

- Compétence n°1 : "prendre la parole en public" ; "prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue" ; "adapter sa prise de parole". Sur ces items, les enseignants d'EPS peuvent apporter des informations intéressantes aux autres collègues et aux chefs d'établissements sur les élèves qui

s'investissent dans les rôles de jeunes officiels en tant qu'arbitre ou bien de journaliste quand ils réalisent des articles concernant les compétitions ou les sorties.

- Compétence n°4 : "s'approprier un environnement informatique de travail" ; "créer, produire, traiter, exploiter des données". Dans certaines AS, les élèves ont la responsabilité d'inscrire les élèves sur le site, réaliser les comptes rendus de rencontre ou réaliser des diaporamas pour informer les élèves et ou les familles des activités programmées.

Le contexte de l'EPS et de l'AS peut permettre à certains élèves en difficulté dans certaines disciplines de s'exprimer à un haut niveau de compétence. La compétence n°7 avec les items suivants: "être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir" ; "identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution" ; "rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser" ; "mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées" peut être considéré comme insuffisante en français. Toutefois, en situation de course d'orientation l'élève peut démontrer qu'il maîtrise le temps, l'espace, qu'il est capable de faire des choix judicieux après avoir repéré les informations utiles afin de suivre le bon itinéraire, qu'il met en relation les acquis en géographie (légende) , mathématiques (échelle) et EPS lors de rencontres UNSS. Il est donc important de rechercher quelles compétences spécifiques à l'AS peuvent aider à rendre compte de compétences développées en EPS ou autres disciplines et au-delà, du socle commun.

Les « actions contre la faim » avec installation et balisage du parcours réalisé par les professeurs EPS et les élèves en tant que jeunes organisateurs reconnus compétents ou le projet "Da Vinci raid" où les élèves de lycée professionnel organisent le projet pour y participer l'année suivante sont valorisés dans l'établissement.

Les objectifs de l'UNSS (fédération du sport scolaire) à laquelle toutes les AS doivent s'affilier se déclinent en 4 pôles :

- Compétition (activités en championnat),
- promotion (activités non compétitives), innovation (utilisation de l'informatique, implication des parents) : les sites d'établissement ; des bandeaux de présentation lisibles par toute la communauté éducative sur un écran à l'entrée de l'établissement ou dans le réfectoire, l'exemple de « l'AS chance de réussite » un outil qui permet au plus grand nombre d' « ETRE CONNU POUR ETRE RECONNU ».
- JO (jeunes officiels et jeunes organisateurs).

Chacun de ces pôles est un contexte important pour rendre compte des acquis de certains items des compétences du socle.

Si l'AS est un lieu de formation important, comment intéresser et amener un élève en échec scolaire à venir à l'AS ? Il faut peut-être envisager l'AS comme un partenaire de l'école et l'utiliser comme un PPRE. Avec l'accord des familles, si l'AS peut être un lieu pour donner des responsabilités, favoriser l'autonomie, améliorer la socialisation... alors, il faut trouver les moyens pour licencier les élèves gratuitement afin de reconnaître en dehors du « cours » les compétences qu'ils peuvent développer, informer le chef d'établissement, évaluer la compétence acquise par l'élève au regard du livret de compétences.

En fin d'échange tous les participants sont remerciés pour leur participation à ce premier forum des AS.

Atelier N°5

Animateurs: IA-IPR, Responsable Départemental UNSS (44)

Thème : Comment l'AS peut-elle être actrice du projet de district pour faire réussir les élèves ?

Présents: 1 professeur d'EPS (44), 3 responsables districts (2 du 44, 1 du 85), tous en collège.

Introduction

Malgré le faible nombre de présents, l'atelier fut maintenu au titre qu'il intéressait au moins les 4 présents et que, au regard de leur implication au sein de l'organisation de l'UNSS, ils pouvaient représenter un relais des idées développées ce jour. Il est à noter que ces professeurs étaient accompagnés de leur Chef d'établissement et que la stratégie fut de se diviser afin d'échanger sur les nombreux thèmes que soulève la vie de l'AS.

Chacun se présente et explique le choix de leur atelier: le professeur d'EPS a élaboré un projet d'AS ambitieux du point de vue éducatif pour ses élèves, mais qui ne trouve pas sa place au sein du district, pour finalement être moins opérant. Les 3 responsables districts viennent débattre de leur mission, de l'évolution des projets et de leur pertinence éducative, en plus de leur mise en œuvre.

Un cadrage du débat est réalisé par l'IA-IPR: Le projet district représente un enjeu fort car il assure le lien entre l'activité des AS et la manière dont l'UNSS va contribuer à les faire se rencontrer. Il permet l'exercice des axes éducatifs et des compétences qu'ambitionnent de développer les AS chez leurs élèves à partir de mises en œuvre authentiques. L'objet est alors la recherche d'une plus grande adéquation entre projet district et projets d'AS, lorsque ceux-ci existent, mais aussi d'inviter, voire de pousser les équipes d'EPS à concevoir un projet d'AS ambitieux qui puissent être force de proposition pour le district.

Des constats sur les AS:

Des élèves consommateurs, des actions sans convergence, des démarches implicites, une dimension "association" trop faible des AS qui reçoivent les propositions du district pour les suivre plus que ne se montrent force de proposition pour le district, des AS qui cherchent à contribuer au projet de l'UNSS plus qu'au projet d'EPS et d'établissement.

Des constats sur les responsables districts:

La charge organisationnelle est très lourde. Avec l'élargissement des types de pratique (animation / compétition / JO) et des activités (traditionnelles / découvertes / raids) tout le temps est consacré à la gestion du calendrier, des lieux et de l'encadrement sans s'arrêter sur la dimension éducative qui, de fait, va de soi, sans démarche réflexive sur la cohérence de l'ensemble.

Il est convenu que si les pôles animation et compétition sont bien traités, le pôle JO peut encore trouver un essor. D'ailleurs, le traitement de celui-ci est inégal selon les districts.

Des propositions et axes de travail:

La délégation de l'organisation des rencontres à une ou deux AS permet l'implication des élèves comme JO à tous les niveaux d'intervention. Les élèves sont sur le front. Les plus âgés, et progressivement plus éprouvés à cette tâche, enseignent aux plus jeunes. Les professeurs les forment et les accompagnent dans les démarches à réaliser. "Ces derniers font faire plus qu'ils ne font". Les responsables districts sont allégés.

La création d'un comité district élève (sélection des meilleurs JO) qui travaille auprès des responsables districts, accompagnés d'un professeur EPS dans le cadre de toutes les tâches inhérentes à l'organisation des manifestations, avant et après (tel un pôle JO regroupant plusieurs AS).

Une réflexion autour de l'organisation de l'activité des JO: un contenu et des responsabilités véritables fournies lors des rencontres, des pôles de formations, un programme annuel de rencontres jalonné de temps forts, organisés et pensés, qui traverse les activités mais aussi des prises de responsabilités et les rôles joués, un niveau d'autonomie, qui, en tout logique donne accès à une évolution du niveau de compétences atteint en tant que JO "trans-activités sportives et trans-missions", un nombre de JO au sein des équipes qui puisse être égal au nombre de pratiquant...

Une volonté affichée : de proposer à des élèves aux profils différents des sportifs éprouvés ou motivés pour découvrir une place au sein de l'AS par le développement de la dimension "association", de favoriser, voire organiser la perméabilité entre pratiquants et non pratiquants tel un programme annuel de formation au sein de l'AS, qui vient prendre appui sur le projet district. L'idée est autant de faire glisser des élèves vers le pôle JO que vers les pôles découverte et compétition. L'organisation de l'activité des professeurs d'EPS tient alors compte de ce travail spécifique auprès des "non sportif", avec l'ambition de toucher un nouveau public.

Conclusion:

Les débats ont été clos à partir de la synthèse des différents axes évoqués en amont. Le professeur d'EPS se sent conforté dans sa démarche et va chercher à fédérer autour de lui afin de voir portée plus haut la dimension éducative et ambitieuse des AS. Deux responsables districts vont tenter de mettre en œuvre certaines idées avancées, le troisième se montre plus réservé.

Fin des travaux: 17h

D. Evain, pour le forum des AS 2011